

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Mandature 2022-2026

DÉLIBÉRATION N° 2023/11

**ASSEMBLEE GENERALE  
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE METROPOLE DE BOURGOGNE  
DU MERCREDI 29 NOVEMBRE 2023****BFC MULTIMODAL : AUTORISATION POUR L'AGREMENT DE  
NOUVEAUX ACTIONNAIRES AU CAPITAL***(Sous la Présidence de M. Pascal GAUTHERON)*

L'an deux mille vingt-trois, le 29 novembre, s'est tenue, à Dijon, en présentiel, la sixième Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropole de Bourgogne, pour la mandature 2022/2026, sous la Présidence de Pascal GAUTHERON.

- Nombre total de Membres Titulaires élus de la CCI Métropole de Bourgogne = 50
- Nombre total de Membres Titulaires élus en exercice = 45
- Nombre total de Membres Titulaires élus présents et ayant participé au vote = 24
- Quorum = 23 - Le quorum était atteint.
- Majorité absolue des votants = 13

**Membres Titulaires ayant participé au vote :**

- Pascal GAUTHERON, Président – Francis PENNEQUIN, Vice-Président – Mansour ZOBARI, Vice-Président – Vera BAEKE, Trésorière Adjointe – Edouard CHOPLAIN, Secrétaire-Adjoint – Philippe ROUBALLAY, Président de la Délégation de Saône-et-Loire et membre du Bureau – Emmanuel AMPAUD, membre du Bureau.
- Sandrine BRATIGNY – Chantal CLERC – Anne-Lise FRESARD – Patrick GRANDAY – Agnès HUE – Emilie MARTIN – Clémence MOSET – François PARRY – Pierre PETITJEAN – Benoit PHILIPPE – Denis REGNAULT – Michaël RENAUD – Christophe ROCARD – Karine SAVINA – Claire TELHA – Alain THOUVENOT – Carole THUEL.

**Membres Titulaires excusés :**

- Bruno DORMOY, Trésorier – Thérèse PISTOIA, membre du Bureau
- Thierry ANDRE – Thierry BUATOIS – Fanny CHEVILLOT PRENEY – Pascal DENIS – Bernadette DE SAINT-JEAN – Marc DESARMENIEN – Davy DONATONI – Pascal GIRARDOT – Charlène GORZEGNO-BAGOT – Youcef HAMOUDI – Corinne JOURDAIN-GROS – Céline LACOUR – Vanessa LE MESNIL – Vincent LONGUEVILLE – Julie LORRAIN – Camille MICHELIN-TOITOT – Stéphane MONTOUT – Dominique POURCELLY – Pauline ZACHARIE.

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Par courrier en date du 31 août dernier, le président de BFC Multi Modal a proposé une collaboration industrielle et financière à :

- ✓ ALLIANCE BFC,
- ✓ Groupe ALAINÉ
- ✓ RHENUS PARTNERSHIP France,

qui complètera la participation au capital déjà exprimée par la CCI de l'Ain et la Société MGE (1 060 actions à souscrire), et ayant pour objet le développement des activités dans le transport fluvial sur le bassin de la Saône et plus généralement multimodal et la préparation à une candidature en vue de l'obtention des DSP des ports de Chalon sur Saône et de Mâcon, à partir de 2026.

Un projet de protocole d'investissement a été transmis avec les différents courriers. Dans ce cadre, BFC Multi Modal procèdera à une augmentation de capital selon les conditions précisées au § 3.2 du Protocole d'investissement.

La souscription au capital porterait pour ces trois entités sur un total de **18 815** actions, au prix de 10 € par action, complété d'une prime d'émission de 16 €, soit, pour une souscription de 26 € par action un montant total de **489 190 €**.

Ces partenaires devaient revenir vers nous à la fin du mois de septembre. A ce jour, Le Groupe ALAINE nous a retourné un accord sur le protocole d'investissement. La participation d'ALLIANCE BFC est passée en Conseil d'Administration le 19 octobre 2023, avant d'être validée par l'AG de la coopérative, et celle de RHENUS PARTNERSHIP France sera examinée prochainement par le Conseil d'Investissement.

Préalablement à cette augmentation comportant une prime d'émission de 16 €, il sera procédé à une augmentation de capital au pair réservée à la CCI de l'Ain pour 12 200 actions nouvelles souscrites au prix global de 122 000 €, suivie d'une augmentation de capital par la Société FINAIXY à raison de 15 625 actions nouvelles souscrites avec une prime d'émission de 6 €, soit 250 000 €. Ces différences de prix d'émission ont pour fondement, d'une part, le caractère d'établissement public de la CCI de l'Ain et du GPMM, et, d'autre part, d'un engagement de souscription prix par FINAIXY en 2022 et que BFC MM n'avait pas été en mesure de régulariser pour des questions de calendrier.

La réalisation de ces augmentations de capital successives conduirait à un capital social de 1 630 000 €, divisé en 163 000 actions de 10 € chacune, dont la CCI détiendrait 58,55 % et l'ensemble des établissements publics (dont le GPMM) 74,52 %.

Cette détention majoritaire de la CCI n'aurait pas vocation à être maintenue, notamment dans le cas où les DSP, auxquelles la société BFC MM concourra, lui serait attribuées et où, en conséquence, les besoins de financement des investissements devraient être satisfaits en partie par des apports en fonds propres.

Par ailleurs, un projet de contrat de location-gérance de l'activité de commissionnaire de transport fluvial de BFC Multi Modal, préalable à une éventuelle cession est en cours de négociation avec la société RHENUS PARTNERSHIP France.

Ce dossier a été présenté au Bureau de la CCI Métropole de Bourgogne le 27 septembre 2023, lequel a donné un avis favorable, et présenté pour information de la Commission des Finances le 15 novembre 2023.

***A l'issue de cet exposé, l'Assemblée adopte, à l'unanimité des Membres Titulaires présents, la délibération suivante :***

## DÉLIBÉRATION

**CONSIDÉRANT** le projet de collaboration industrielle et financière ayant pour objet le développement des activités dans le transport fluvial sur le bassin de la Saône,

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable du Bureau en date du 27 septembre 2023,

**CONSIDÉRANT** l'information de la Commission des Finances en date du 15 novembre 2023,

**L'Assemblée, sur le rapport du Bureau, après en avoir délibéré,**

### LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE MÉTROPOLE DE BOURGOGNE

- **AUTORISE** le Président, avec faculté de délégation, représentant es-qualité de la CCI MDB à l'assemblée générale extraordinaire de la SAS BOURGOGNE FRANCHE-COMTE MULTI MODAL qui devrait se tenir le 12 décembre 2023 :

à voter :

- en faveur de l'agrément de la CCIT de l'AIN et des Sociétés RHENUS PARTNERSHIP France, 5 A Développement, ALLIANCE BFC et MGE en qualité de nouveaux actionnaires de la SAS BFC MM,
  - ainsi qu'en faveur de l'augmentation de capital de cette dernière d'un montant global, primes d'émission comprises, de 888 750 €, par création de 47 700 actions nouvelles, de catégorie « A » (12 200 : CCI de l'Ain), et de catégorie « C » (35 500 : FINAIXY, ALLIANCE BFC, RHENUS, 5A Développement et MGE) et conduisant à une réduction de la participation de la CCI MDB à 58,55 %,
  - D'autoriser la CCI MDB à négocier les modifications des statuts de la SAS BOURGOGNE FRANCHE-COMTE MULTI MODAL (notamment : modification du capital social, clause d'exclusion, Comité Exécutif) et le pacte d'actionnaires, rendues utiles et nécessaires par les opérations juridiques ci-dessus et l'entrée de nouveaux actionnaires,
  - De donner tous pouvoirs au Président pour mener à bien ces opérations avec faculté de délégation,
- Et plus généralement faire le nécessaire.

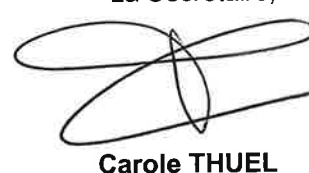
Fait à Dijon, le 29 novembre 2023  
Pour copie conforme

Le Président,

  
Pascal GAUTHERON



La Secrétaire,

  
Carole THUEL